

Procès-verbal n°22 de la Commission jeunes des Compétitions

Réunion du :	Jeudi 12 janvier 2023
À :	14h00 – District Gard Lozère
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS Patrick AURILLON. Jean Pierre RIEU. Jean Marie TASTEVIN. Emile HOURS. Denis LASGOUTE
Absent(e)s excusé(e)s :	MR Stéphane BROCCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°21 de la réunion du 05.01.2023

COUPE GARD LOZERE - COUPE OCCITANIE

- COUPE GARD LOZERE : les ¼ de finale se disputeront les 18 et 19 Mars 2023 (U19. U17. U15)
- COUPE OCCITANIE : 1/16^{ème} de finale, pour les U18.U19 et U16.U17 les 28 et 29.01.2023

MODIFICATIONS DE RENCONTRES

- **U16/U17 D2 POULE A**

SAINT JEAN DU PIN/LE VIGAN du 15.01.2023 aura lieu le samedi 14.01.2023 à 14H30 sur les installations de ST JEAN DU PIN (accord des deux clubs)

- **U16/U17 D2 POULE C**

AS CAISSARGUES 2/LE GRAU DU ROI GRANDE MOTTE du 15.01.2023 aura lieu le samedi 14.01.2023 à 13H00 sur les installations de CAISSARGUES (accord des deux clubs)



- **U16U17 D2 POULE C**

AS POULX 2/ST GILLES AEC du 22.01.2023 **aura lieu le samedi 21.01.2023 à 17H30 sur les installations de POULX (accord des deux clubs).**

AS BEAUVOISIN/RC SAUVETERRE PUJAUT **est inversée et se jouera sur les installations de PUJAUT à 10H00 (accord des clubs)**

- **U14/U15 D3 POULE A**

AS SAINT CHRISTOL LES ALES 2/FC LANGLADE 2 du 22.01.2023 **aura lieu le samedi 21.01.2023 à 15H00 sur les installations de SAINT CHRISTOL LES ALES (accord des deux clubs).**

INFORMATIONS CLUBS

FMI

Les résultats des rencontres doivent être envoyés au District dès la fin du match. Si utilisation d'une feuille papier, le club recevant doit fournir les explications dès le lundi au secretariat du District.

En fonction de l'heure de transmission de la FMI, les amendes peuvent varier de 25 à 100 euros .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU

